



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Concours externe sur titres d'ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement

BILAN – SESSION 2025

Secrétariat Général
Service des ressources humaines
Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales
Bureau des concours et des examens professionnels

SOMMAIRE

Résumé	3
Liste des recommandations.....	3
Introduction	4
1. Première partie : Dispositions réglementaires et analyse des résultats.....	5
1.1. Dispositions réglementaires	5
1.2. Conditions d'accès	5
1.3. Calendrier	6
1.4. Candidatures	6
1.5. Admissibilité	7
1.6. Admission	8
2. Deuxième partie : rapport du président du jury	10
2.1. Organisation	10
2.2. Déroulement du concours et attendus du jury	10
2.2.2. L'admissibilité	10
2.2.3. L'admission	11
Conclusion	15
Annexe 1 : Arrêté de composition du jury	16
Annexe 2 : Grilles d'évaluation.....	18
Annexe 3 : Liste des sigles utilisés	20

RESUME

En 2025 a été ouvert un concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE). Quinze places ont été offertes au ministère chargé de l'agriculture. Contrairement à la session 2024, aucune place n'était offerte au ministère chargé de la transition écologique.

Parmi les 445 personnes ayant entamé la procédure d'inscription au concours par voie télématique, 341 candidats ont été admis à concourir (contre 272 en 2024). Cela confirme l'intérêt élevé pour ce concours, réouvert en 2024 pour la première fois depuis 11 ans, et qui a sans doute bénéficié d'une meilleure publicité en 2025.

L'examen des dossiers pour l'épreuve d'admissibilité s'est déroulé du 22 septembre au 10 octobre 2025. Le jury s'est réuni pour délibérer le 10 octobre 2025 et a déclaré soixante-douze candidats admissibles, soit un ratio de 21%, ce qui représente une pression de sélection très importante comparée au concours interne 2025 (42%) auquel pouvaient prétendre un certain nombre de candidats.

Sept candidats admissibles s'étant désistés, c'est finalement soixante-cinq candidats qui ont été convoqués et auditionnés pour l'épreuve d'admission, entre le 19 et le 28 novembre 2025. Parmi eux, cinq ont passé l'épreuve en visioconférence.

A l'issue de la délibération du jury le 28 novembre 2025, le seuil d'admission a été fixé à 13/20 et a été établie une liste principale d'admission de quinze candidats, classés par ordre de mérite en fonction de leur note à l'épreuve d'entretien avec le jury, ainsi qu'une liste complémentaire de dix-sept candidats. La pression de sélection aux épreuves d'admission a ainsi été de 23% de candidats admis en liste principale rapportés au nombre de candidats admissibles.

Enfin, ce rapport émet des recommandations aux futurs candidats en matière de constitution de leur dossier de candidature et de préparation à l'épreuve d'entretien avec le jury, en prenant notamment connaissance des attendus du jury ;

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Le jury recommande aux candidats d'apporter un soin tout particulier à la constitution de leur dossier de candidature tant sur la forme (respect des consignes) que sur le fond. A cet égard, les candidats sont invités à soigner leur lettre de motivation et mettre en évidence dans la note descriptive de leur parcours en quoi ce parcours et leurs travaux leur ont permis d'acquérir les compétences requises pour intégrer le corps de IAE.

Les candidats sont invités à prendre connaissance des attendus du jury et en tenir compte pour se préparer à l'épreuve orale d'admission. Ils pourront, dans le cadre de leur préparation, s'interroger utilement sur leur environnement professionnel actuel et futur, ainsi que réfléchir à ce que l'intégration dans le corps des IAE implique pour eux en termes de compétences acquises ou à acquérir.

INTRODUCTION

L'ouverture d'un concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) a été autorisée par arrêté du Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en date du 18 avril 2025.

C'est la seconde édition de ce concours sur titre, réouvert en 2024 après une interruption de onze ans.

Pour la session 2025, quinze places ont été offertes au ministère chargé de l'agriculture. Contrairement à la session 2024, aucune place n'était offerte au ministère chargé de la transition écologique.

Sollicité par la Secrétaire générale du ministère chargé de l'agriculture pour désigner un président et un vice-président du jury de ce concours externe sur titres, le Vice-président du CGAAER a proposé que M. Bernard FORM, inspecteur général et Mme Hanane BOUTAYEB, inspectrice, soient désignés respectivement comme président et vice-présidente du jury.

Ce rapport présente une description du cadre juridique, de l'organisation, du contenu et du déroulement du concours externe sur titres organisé au titre de l'année 2025 pour l'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement. Outre ces données objectives, il comporte une analyse statistique de la participation et les résultats de cette session.

Ce bilan est complété de conseils et recommandations destinés à informer des principales attentes du jury les candidats non admis comme les futurs candidats.

1. PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET ANALYSE DES RESULTATS

1.1. Dispositions réglementaires

Code général de la fonction publique ;

Code de la recherche, notamment son article L412-1 ;

Décret n° 2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 30 mai 2008 modifié fixant les modalités du concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique ;

Arrêté du 18 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et fixant le nombre de places offertes ;

Note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-269 du 18 avril 2025 relative au concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de l'année 2025.

1.2. Conditions d'accès

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme classé au niveau 7 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Bénéficiaient d'une dispense de diplôme :

- les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement ;
- les sportifs de haut niveau.

Ce concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission.

Phase d'admissibilité

L'admissibilité consiste en l'examen par le jury de l'ensemble du dossier des candidats autorisés à prendre part au concours. L'étude de ce dossier par le jury doit permettre d'évaluer les compétences pour l'exercice des fonctions d'encadrement, d'ingénierie et d'expertise et en vue d'une participation à la mise en œuvre des politiques contribuant au développement durable dans les domaines suivants :

- 1° Mise en valeur agricole et industries agroalimentaires ;
- 2° Eaux, biodiversité et prévention des risques naturels ;
- 3° Mise en valeur de la forêt ;
- 4° Alimentation et santé animale et végétale, impact environnemental.

Phase d'admission

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury d'une durée totale de quarante-cinq minutes. Elle débute par un exposé du candidat sur ses études et, le cas échéant, sur ses travaux personnels, son activité et son expérience professionnelle, d'une durée de quinze minutes au maximum.

Cet exposé est suivi d'un échange libre visant à apprécier les motivations et la personnalité du candidat, sa capacité à se positionner dans un environnement professionnel et à se situer face aux enjeux européens ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement. Lors de l'épreuve orale, le jury dispose du dossier de sélection du candidat.

1.3. Calendrier

Arrêté du 18 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et fixant le nombre de places offertes	Publié au JO du 26 avril 2025
Note de service	Note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-269 du 18/04/2025
Inscriptions	Du 2 mai 2025 au 2 juin 2025 Date limite de téléversement des pièces : 16 juin 2025
Etude des dossiers	Entre le 22 septembre 2025 et le 10 octobre 2025
Épreuves orales	Entre le 19 et le 28 novembre 2025
Proclamation des résultats d'admission sur le site Internet https://concours.agriculture.gouv.fr/	1er décembre 2025

1.4. Candidatures

Pour cette session, il y avait 15 places à pourvoir au MAASA.

Suite à la phase d'étude de la recevabilité des dossiers par le bureau des concours, la répartition des candidats ayant entamé la procédure d'inscription s'établit comme suit :

Inscriptions	Candidats	Hommes	Femmes
Admis(e) à concourir	341	138	203
Dossier incomplet	86	45	41
Conditions d'accès non remplies	9	6	3
Doublon	7	1	6
Renonçant	2	1	1
TOTAL	445	191	254

La répartition des « admis à concourir » est de 40 % d'hommes et 60% de femmes.

Le nombre très important de candidats inscrits, puis finalement admis à concourir (341 contre 272 en 2024), montre que l'intérêt pour ce concours se maintient et se renforce suite à sa réouverture en 2024, après une éclipse de 11 ans (le précédent concours remontait à 2013).

Comme en 2025, ce succès s'explique sans doute par la relative désaffection pour le concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement des candidats contractuels de la fonction publique éligibles à ce concours organisé au premier semestre 2025, et qui comporte plus d'épreuves, à savoir, deux épreuves écrites et une épreuve orale d'anglais.

a) Répartition des candidats admis à concourir par tranche d'âge

L'amplitude d'âge des candidats varie de 22 ans à 58 ans. Comme en 2024, la moyenne d'âge des candidats est de 34 ans (34 pour les femmes et 35 pour les hommes).

Tranches d'âges	Candidats Âge moyen 34 ans	Hommes Âge moyen 35 ans	Femmes Âge moyen 33 ans	%
24 ans et moins	41	12	29	12,02 %
25/29 ans	85	34	51	24,93 %
30/34 ans	61	23	38	17,89 %
35/39 ans	53	26	27	15,54 %
40/44 ans	45	17	28	13,20 %
45/49 ans	28	14	14	8,21 %
50/54 ans	24	9	15	7,04 %
55/59 ans	4	3	1	1,17 %
TOTAL	341	138	203	100%

b) Répartition des candidats admis à concourir par situation professionnelle

Situation professionnelle	Candidats	Hommes	Femmes	%
Fonction publique d'Etat - contractuel	172	62	110	50,44 %
Fonction publique d'Etat - fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou élève)	89	44	45	26,10 %
Hors fonction publique	71	28	43	20,82 %
Fonction publique territoriale - contractuel	4	2	2	1,17 %
Fonction publique d'Etat - Apprenti	2	1	1	0,59 %
Fonction publique d'Etat - Autres statuts (Vacataire, volontaire, etc ...)	2	1	1	0,59 %
Fonction publique territoriale - Autres statuts (Vacataire, volontaire, etc ...)	1	0	1	0,29 %

Comme en 2024, la majorité des candidats admis à concourir proviennent de la fonction publique d'État (77,7%). Au sein de cette catégorie, les contractuels sont les plus nombreux, représentant la moitié du nombre total de candidats (contre un tiers en 2024). On constate que les fonctions publiques territoriale et hospitalière restent peu ou pas représentées, tandis que 21% des candidats admis à concourir n'ont aucun lien avec la fonction publique.

1.5. Admissibilité

A - Répartition des candidats admissibles par sexe

Étape	Candidats	Hommes	Femmes
Admissibilité	72	26	46

La répartition des candidats admissibles est de 36% d'hommes et 64% de femmes.

B- Répartition des candidats admissibles par tranche d'âge

Tranches d'âges	Candidats Âge moyen 34 ans	Hommes Âge moyen 35 ans	Femmes Âge moyen 34 ans	%
24 ans et moins	2	1	1	2,78 %
25/29 ans	18	8	10	25,00 %
30/34 ans	18	3	15	25,00 %
35/39 ans	16	8	8	22,22 %
40/44 ans	12	3	9	16,67 %
45/49 ans	3	1	2	4,17 %
50/54 ans	3	2	1	4,17 %
TOTAL	72	26	46	100%

L'amplitude d'âge des admissibles varie de 23 à 54 ans. La majorité des candidats admissibles ont entre 25 et 39 ans.

C - Répartition des candidats admissibles par affectation

Situation professionnelle	Candidats	Hommes	Femmes	%	Rappel 2024
Fonction publique d'Etat - contractuel	61	21	40	84,72 %	51,3%
Fonction publique d'Etat - fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou élève)	8	3	5	11,11 %	26,9%
Hors fonction publique	2	2	0	2,78 %	15,4%
Fonction publique territoriale - contractuel	1	0	1	1,39 %	1,3%
TOTAL	72	26	46	100%	100%

Les contractuels constituent la grande majorité des admissibles (près de 85%) alors qu'ils représentaient 50% des candidats admis à concourir. On peut faire l'hypothèse que ces chiffres s'expliquent à la fois par une très bonne préparation du concours prenant en compte les attendus du jury du concours 2024 et par la bonne connaissance que possèdent ces candidats de l'environnement professionnel d'un IAE.

1.6. Admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées entre le 19 et le 28 novembre 2025. Sur les 72 candidats admissibles, 7 candidats ont renoncé à concourir et 65 candidats ont été auditionnés, dont 5 en visioconférence. Pour mémoire 15 postes étaient ouverts. 15 candidats ont été déclarés admis en liste principale et 17 candidats ont été inscrits en liste complémentaire.

A) Répartition des candidats par sexe

Listes	Candidats	Hommes	Femmes
Liste principale	15	3	12
Liste complémentaire	17	8	9

B) Répartition des lauréats par situation professionnelle et sexe

Liste principale

Situation professionnelle	Candidats	Hommes	Femmes	%
Fonction publique d'Etat - contractuel	14	2	12	93,33%
Hors fonction publique	1	1	0	6,67%

Il ressort ainsi que les femmes ont mieux réussi le concours et qu'un peu plus de 93% des candidats faisaient déjà partie de la fonction publique d'État en tant que contractuels.

Liste complémentaire

Situation professionnelle	Candidats	Hommes	Femmes	%
Fonction publique d'Etat - contractuel	16	7	9	94,12%
Fonction publique d'Etat - fonctionnaire (titulaire, stagiaire ou élève)	1	1	0	5,88%

Ces chiffres confirment le niveau de préparation important à ce concours consenti par les candidats contractuels de la fonction publique.

C) Répartition des lauréats par tranche d'âge et sexe

Liste principale

Tranches d'âges	Candidats Âge moyen 32 ans	Hommes Âge moyen 36 ans	Femmes Âge moyen 31 ans	%
24 ans et moins	1	0	1	6,67 %
25/29 ans	5	1	4	33,33 %
30/34 ans	4	0	4	26,67 %
35/39 ans	2	1	1	13,33 %
40/44 ans	3	1	2	20,00 %
TOTAL	15	3	12	100%

Liste complémentaire

Tranches d'âges	Candidats Âge moyen 32 ans	Hommes Âge moyen 36 ans	Femmes Âge moyen 31 ans	%
25/29 ans	4	3	1	23,53 %
30/34 ans	6	1	5	35,29 %
35/39 ans	7	4	3	41,18 %
TOTAL	17	8	9	100%

2. DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

2.1. Organisation

L'examen des dossiers des candidats pour la phase d'admissibilité s'est déroulé entre le 22 septembre et le 10 octobre 2025. La réunion d'admissibilité s'est tenue en distanciel le 10 octobre 2025.

Les épreuves d'entretien pour la phase d'admission se sont déroulées les 19, 20, 21, 26, 27 et 28 novembre 2025 dans les locaux du MAASA situés 78 rue de Varenne 75007 Paris.

La réunion d'admission s'est tenue le 28 novembre 2025.

2.2. Déroulement du concours et attendus du jury

2.2.2. L'admissibilité

- **L'épreuve**

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen par le jury de l'ensemble du dossier des candidats autorisés à prendre part au concours.

Le dossier n'est pas noté. A l'issue de l'admissibilité et après délibération, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats admis à se présenter à l'épreuve d'admission.

- **Le déroulement de l'épreuve**

Après vérification de la recevabilité des dossiers au titre des conditions de diplôme ou de dispense de diplôme par le bureau des concours du ministère chargé de l'agriculture, 341 candidats ont été admis à concourir.

L'examen des 341 dossiers par le jury s'est déroulé du 22 septembre au 10 octobre 2025.

La session a démarré le 22 septembre par une visioconférence d'harmonisation de l'évaluation des dossiers. Cette réunion a permis de finaliser l'appropriation par le jury de la grille d'évaluation des dossiers, à la lumière de l'examen par tous de deux dossiers tirés au sort, qui leur avaient préalablement été envoyés.

- **La délibération d'admissibilité**

Lors de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue en visioconférence avec l'ensemble du jury le 10 octobre 2025, le jury a établi la liste par ordre alphabétique des 72 candidats déclarés admissibles.

- **Les attendus du jury et observations sur les prestations des candidats**

Le contenu du dossier de sélection est clairement prévu dans l'arrêté fixant les modalités du concours, ainsi que dans les instructions afférentes. Le jury attend donc des candidats qu'ils se conforment strictement à ces instructions pour la constitution de leur dossier.

La présence dans plusieurs dossiers d'une note manuscrite a amené le jury à s'interroger sur la compréhension par le candidat du mot « dactylographié ». Cela n'a cependant pas constitué un motif pour écarter le dossier. Certains candidats s'affranchissent très largement de la consigne de limiter la note descriptive à trois pages. Même si cela n'a pas constitué en soi un motif d'écarter d'emblée le dossier, cela interroge le jury sur la capacité du candidat à respecter des consignes et à rédiger de manière synthétique. À l'inverse, quelques candidats ont rédigé des notes trop succinctes ne permettant pas aux membres du jury d'évaluer correctement le dossier.

Sur le fond, l'attention des candidats est appelée sur le fait que le dossier doit permettre au jury d'évaluer les compétences du candidat pour l'exercice des fonctions d'un IAE. A cet égard, au-delà de l'énumération, même riche, des fonctions occupées et des travaux réalisés, il est important que la lettre de motivation et la note descriptive mettent en exergue en quoi le parcours et les travaux du candidat lui ont permis d'acquérir les compétences requises en termes d'encadrement, d'ingénierie et d'expertise pour participer à la mise en œuvre des politiques contribuant au développement durable dans les domaines couverts par le ministère en charge de l'agriculture.

Enfin, le jury regrette que certaines lettres de motivation n'explicitent pas clairement la motivation du candidat à intégrer le corps des IAE, ni le projet professionnel dans lequel il se projette.

Le jury recommande aux candidats d'apporter un soin tout particulier à la constitution de leur dossier de candidature tant sur la forme (respect des consignes) que sur le fond. A cet égard, les candidats sont invités à soigner leur lettre de motivation et mettre en évidence dans la note descriptive de leur parcours en quoi ce parcours et leurs travaux leur ont permis d'acquérir les compétences requises pour intégrer le corps de IAE.

2.2.3. L'admission

- **Le déroulement de l'épreuve**

Au regard du nombre de candidats à auditionner élevé, il a été décidé de constituer deux sous-jurys :

- le sous-jury 1, présidé par Bernard Form et comprenant Anne-Marie Augay, Eric Bataille, Odile Colnard et Pierre Hervouet, a auditionné 33 candidats dont 1 en visioconférence ;
- le sous-jury 2, présidé par Hanane Boutayeb, et comprenant Florence Aillery, Jennifer Bazus, Cyril Bon et Benjamin Vuillmey, a auditionné 32 candidats, dont 4 en visioconférence.

Le président avait préalablement réparti au sein de chaque sous-jury, pour chaque candidat, les cinq critères d'évaluation (connaissances de l'environnement professionnel et des missions de l'IAE, motivations, qualité de réflexion et d'analyse, aptitudes aux fonctions d'IAE, capacité à interagir avec le jury). Ainsi, chaque membre du jury (y compris le président et la vice-présidente) était responsable de l'évaluation d'un critère pour un candidat donné. Sur la durée totale des épreuves, chaque membre avait à évaluer environ le même nombre de fois chaque critère.

Le président avait demandé à chaque membre du jury de préparer à l'avance les questions et mises en situation qu'il envisageait de poser en s'appuyant sur le dossier du candidat et ces questions ont été partagées au sein de chaque sous-jury pour s'assurer de leur cohérence entre elles pour chaque candidat avant l'épreuve. Bien entendu, les membres du jury pouvaient s'écarter des questions préparées pour les adapter au déroulement de l'entretien avec le candidat, ce qui fut souvent le cas. Le président et la vice-présidente ont joué le rôle de « gardien du temps » en distribuant la parole entre les membres. De plus, ils ont ouvert chaque entretien en adressant au candidat un court message de bienvenue pour lui préciser le déroulement de l'entretien, lui présenter le jury et lui rappeler les dispositions temporelles.

La méthode de répartition des critères entre membres du jury a donné pleinement satisfaction et les questions relatives aux différents critères à évaluer ont pu être posées de façon fluide et équilibrée.

- **La délibération d'admission**

La délibération finale du jury en vue de la constitution de la liste des candidats admis s'est déroulée le 28 novembre 2025 dans les locaux du MAASA

Le tableau ci-dessous donne quelques éléments statistiques concernant les 65 notes attribuées à l'épreuve d'admission.

Épreuve d'admission	Moyenne des notes	Médiane	Ecart-type	Fourchette de notation
	13,37	12,75	3,13	De 8 à 19,3

Après délibération, le jury a décidé de pourvoir la totalité des quinze postes ouverts par le concours.

Le seuil d'admission a été fixé à 13,00.

Les quinze premiers candidats ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve d'entretien ont été déclarés admis. Dix-sept candidats ont été placés sur la liste complémentaire.

- **Les attendus du jury et observations sur les prestations des candidats**

Exposé des candidats

La plupart des présentations ont été préparées, ont respecté un plan structuré et, à une exception près, aucune n'a excédé les 15 minutes imposées.

Les meilleures présentations utilisent la quasi-totalité du temps imparti et suivent un plan structuré, énoncent un propos synthétique tout en respectant un équilibre entre la présentation du parcours, les motivations et le projet professionnel et en conservant une certaine spontanéité. Les meilleures présentations échappent à une description chronologique et/ou détaillée du parcours professionnel et trouvent une cohérence propre à mettre en lien les compétences attendues pour un IAE qu'ils ont acquises dans leur parcours, leurs motivations et leur projet professionnel.

A cet égard, il convient de préciser que, même si cela n'est pas explicitement indiqué dans les modalités de l'épreuve, le jury attend du candidat qu'il fasse part, lors de son exposé, de ses motivations à intégrer le corps des IAE et de son projet professionnel. La difficulté éprouvée par certains candidats à analyser leur parcours pour démontrer la cohérence de leur démarche et arriver à se projeter a été pénalisante. Pour autant, le jury souligne qu'il n'y a pas « de bon ou de mauvais » parcours. L'essentiel est la capacité à analyser son parcours pour éclairer le jury sur les principales qualités et compétences professionnelles acquises, les motivations de la candidature et les souhaits professionnels futurs.

Le jury constate que les quelques candidats qui s'expriment trop brièvement (moins de 10 minutes) se privent de temps pour étayer leur propos et que les présentations apprises par cœur et récitées in extenso, plutôt que basées sur des repères structurés, pénalisent la fluidité de l'expression, voire peuvent conduire les candidats à des « trous » en cours de présentation.

Enfin, le jury rappelle que, par mesure d'équité entre les candidats, l'exposé se déroule sans notes.

Échanges avec le jury

Il est important de rappeler que les candidats ont connaissance de la liste des critères d'évaluation qui font chacun l'objet de questions spécifiques pendant la phase d'échange avec le jury.

Connaissance de l'environnement professionnel et des missions des IAE

Le jury s'étonne de l'absence de connaissance de certains candidats de l'environnement professionnel d'un IAE, ainsi que des enjeux et politiques publiques en matières agricole ou de développement durable. Cela est d'autant plus surprenant s'agissant d'un concours de recrutement au MAASA, devant un jury composé en majorité d'agents de ce ministère. Cela interroge également de la part de certains candidats qui y sont déjà en poste en tant que contractuels.

Le jury a apprécié favorablement les candidats qui montrent à la fois une connaissance approfondie, un fort intérêt et une très bonne compréhension des principales politiques publiques portées par le MAASA. Il regrette que beaucoup de candidats n'aient qu'une connaissance moyenne, voire médiocre, de l'environnement administratif proche ou plus général dans lequel ils évolueront ainsi que des enjeux qui sous-tendront leur action.

Sur ce critère d'évaluation, le jury invite les futurs candidats à être plus curieux de leur environnement actuel et futur et à ne pas hésiter à interroger des collègues déjà IAE. Ils gagneront également à s'informer largement sur les politiques publiques portées par le ministère et les stratégies, programmes et plans d'actions mis en œuvre. La capacité à se projeter dans leur futur métier d'IAE est fortement dépendante de ces connaissances générales.

Motivations

Sont évaluées dans ce critère d'une part la mobilité fonctionnelle, la disponibilité et l'adaptabilité des candidats, et d'autre part leur projection dans leur parcours et leurs futurs métiers. Si beaucoup de candidats ont montré une grande motivation, voire une détermination, faisant preuve d'un réel intérêt pour les missions d'un IAE et d'une réflexion sur les postes qui pourraient leur être proposés en sortie, certains se montrent en deçà des attentes raisonnables.

Certains candidats, de par leur parcours et leur intérêt personnel, n'envisagent pas de changer de posture ou de métier, et restent enfermés sur les missions qu'ils occupent. Il est attendu, en particulier s'agissant d'un concours d'accès à un corps interministériel, que les candidats, même s'il est légitime qu'ils expriment des préférences, élargissent le champ des possibles et se projettent à moyen et long terme dans un parcours potentiellement ouvert sur toute la palette des postes qui pourraient leur être proposés. Cela est d'autant plus dans leur intérêt que la nature et le contenu des postes qui seront offerts à l'issue du concours ne sont pas connus à l'avance.

Enfin, d'autres candidats semblent considérer l'épreuve comme une formalité de par leur formation initiale et/ou leur parcours mais le jury n'apprécie pas cette attitude et l'impréparation qui l'accompagne.

Qualité de réflexion et d'analyse

Sont évalués dans ce critère d'une part la capacité à se positionner dans un environnement professionnel et d'autre part la capacité à se situer face aux enjeux européens.

Pour mesurer l'aptitude du candidat à mobiliser, dans un environnement professionnel, les connaissances et les compétences acquises, le jury propose aux candidats des mises en situation. Le jury cherche ainsi à évaluer la capacité du candidat à décortiquer une situation complexe, à synthétiser le fruit de son analyse et à formuler des solutions adaptées, tout en faisant preuve de prise de recul.

Il est attendu que les candidats prennent de la hauteur et se projettent dans une position d'ingénieur confronté à des situations complexes. Ont été particulièrement appréciés les candidats ayant fait preuve d'une capacité de réflexion et d'analyse sur des domaines variés à l'interface entre les enjeux environnementaux et agricoles et ayant formulé des réponses claires, synthétiques et structurées avec une mise en perspective sur des sujets d'actualité, les enjeux européens et les politiques publiques portées par le MAASA.

Aptitudes aux fonctions d'IAE

Le jury tente d'apprécier les aptitudes des candidats aux fonctions d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, plus précisément en matière d'encadrement d'équipe, d'animation de réseau et d'expertise. Là encore, des mises en situation sont proposées aux candidats. Concernant ce critère, les candidats les plus convaincants savent se projeter dans la posture d'ingénieur au sein d'un service de l'Etat et faire preuve de réflexion et d'analyse pour décortiquer la situation proposée, puis envisager plusieurs scénarios possibles pour proposer des solutions adaptées.

Le jury s'est interrogé sur le profil de certains candidats, au riche parcours universitaire et de recherche, mais n'ayant visiblement pas pris en compte, ni la dimension interministérielle du corps de IAE, ni la diversité des postes qui pourraient leur être proposés, avec de fortes chances de se retrouver en situation de management d'équipe, animation de réseaux, gestion de projet dans un poste à forte composante administrative. Le jury craint que ces candidats se retrouvent en situation d'échec, dans le poste proposé à l'issue du concours.

Le jury recommande aux futurs candidats de réfléchir aux notions d'expertise, d'animation et d'encadrement d'équipe en s'aidant d'acquis issus d'expériences vécues au plan professionnel ou social pour se projeter dans leur avenir professionnel. A cet égard, certains candidats savent valoriser des responsabilités ou activités dans des champs non professionnels montrant une réelle capacité à argumenter sur les compétences transversales transférables.

Capacité à interagir avec le jury

La plupart des candidats font preuve d'une bonne capacité à interagir avec le jury, notamment en termes d'attitude générale pendant l'ensemble de l'épreuve ainsi que d'une bonne écoute des questions du jury.

Dans le cas des mises en situation, certains candidats, par manque d'écoute, ne comprennent pas bien la mise en situation qui leur est proposée et ne parviennent donc pas à construire une réponse adaptée et complète. Sur ce type de questions, il est important que le candidat prenne le temps de la réflexion, voire demande au jury de reformuler, avant de se lancer dans une réponse.

Il est rappelé que, dans le cas des mises en situations, il n'y a pas « de bonne ou de mauvaise » réponse : est évaluée la capacité du candidat à réfléchir et analyser la situation proposée, pour formuler une réponse claire, structurée et argumentée. Ont été particulièrement appréciés les candidats ayant su contextualiser leurs réponses, les illustrer à l'aide d'exemple et faire preuve de prise de hauteur.

Enfin certains candidats ont eu des difficultés en termes de concision des réponses. Le jury constate parfois une tendance à vouloir « occuper le terrain », en paraphrasant et diluant la réponse, voire, si la réponse n'est pas connue, en digressant sur des sujets sans rapport avec la question. Rien ne sert de « broder » ou paraphraser, le jury attend des réponses claires, argumentées et synthétiques, ainsi qu'une certaine honnêteté de la part du candidat s'il ne connaît pas la réponse.

Conclusion

Le jury relève l'hétérogénéité des prestations. Il salue les excellentes prestations des candidats ayant obtenu une note supérieure à seize, qui ont fait la preuve d'une motivation très forte visiblement accompagnée d'une préparation intense au vu de la qualité de leur entretien. A l'inverse, le jury regrette d'avoir dû mettre une note inférieure à la moyenne à cinq candidats n'ayant pas suffisamment préparé cette épreuve.

L'épreuve orale est une épreuve qui se prépare. Pour cette raison, le jury encourage les candidats qui en ont la possibilité à participer aux préparations aux concours organisées.

Enfin, si ce concours sur titres devait être reconduit, le jury invite les candidats non retenus à ne pas hésiter à se représenter en accordant toute son importance à la préparation de l'épreuve orale d'admission.

Les candidats sont invités à prendre connaissance des attendus du jury et en tenir compte pour se préparer à l'épreuve orale d'admission. Ils pourront, dans le cadre de leur préparation, s'interroger utilement sur leur environnement professionnel actuel et futur, ainsi que réfléchir à ce que l'intégration dans le corps des IAE implique pour eux en termes de compétences acquises ou à acquérir.

CONCLUSION

C'est la seconde édition de ce concours sur titre, réouvert en 2024 après une interruption de onze ans. Comme en 2024, le nombre de candidatures s'est avéré très élevé en 2025 ce qui, compte tenu du nombre de place offertes (15), a généré une pression de sélection importante au stade de l'admissibilité, de l'ordre de 21%.

Le présent rapport propose dans sa première partie une analyse de l'évolution du profil des candidats au cours du processus de sélection selon plusieurs critères. Si les femmes représentent 60% des candidats au concours, elles sont 80% à être lauréates. Si deux tiers des candidats sont issus de la fonction publique d'Etat, en majorité des contractuels, ils se maintiennent largement à l'issue du concours avec 14 lauréats sur 15, tous contractuels. Si 21% des candidats ne sont pas issus de la fonction publique, on n'en retrouve qu'un seul parmi les lauréats.

Enfin, dans l'éventualité où le concours externe sur titres serait reconduit, le présent rapport fait plusieurs recommandations aux candidats non retenus, qui sont invités à ne pas hésiter à se représenter, ainsi qu'aux nouveaux candidats, pour une meilleure préparation.

Signature des auteurs

Bernard FORM
Président du jury

Hanane BOUTAYEB
Vice-présidente

ANNEXE 1 : ARRETE DE COMPOSITION DU JURY



Arrêté

fixant la composition du jury du concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de la session 2025

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-8 du 4 janvier 2006 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 modifié fixant les modalités du concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 18 avril 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et fixant le nombre de places offertes,

Arrête

Article unique - Le jury du concours externe sur titres d'accès au corps des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement au titre de la session 2025 est composé comme suit :

Président : Monsieur Bernard FORM Inspecteur général (CGAAER)

Vice-présidente : Madame Hanane BOUTAYEB Inspectrice générale (CGAAER)

Membres titulaires :

Madame AILLERY Florence	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement MASA-DGAL
-------------------------	--

Madame	AUGAY Anne-Marie	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement DRAAF AUVERGNE-RHONE-ALPES -
Monsieur	BATAILLE Éric	Directeur adjoint CEZ – Bergerie nationale
Madame	BAZUS Jennifer	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement DDTM Charente-Maritime
Monsieur	BON Cyril	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement DRAAF-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Madame	COLNARD Odile	Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement MASA- DGPE
Monsieur	HERVOUET Pierre	Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement DRAAF PAYS DE LA LOIRE
Monsieur	VUILLEMEY Benjamin	Ingénieur des travaux publics de l'État DREAL Grand Est

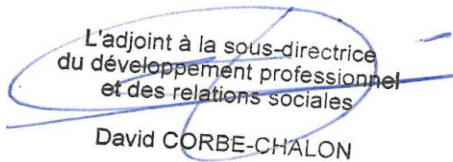
Membres suppléants :

Monsieur	CARAT Damien	Ingénieur des travaux publics de l'État Agence Publique de l'Immobilier de la Justice (APIJ)
Madame	VERNOTTE Marion	Ingénieure de l'industrie et des mines DREAL Bourgogne-Franche-Comté

Fait le 11 juillet 2025.

La ministre de l'agriculture et de souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :


 L'adjoint à la sous-directrice
 du développement professionnel
 et des relations sociales
 David CORBE-CHALON

ANNEXE 2 : GRILLES D’EVALUATION

Concours IAE sur titres - session 2025 - admissibilité Grille d'évaluation des dossiers

Pièces du dossier
Copie du titre ou diplôme requis
Curriculum vitae limité à deux pages
Lettre de motivation d'une page maximum
Note dactylographiée de trois pages au plus décrivant l'activité universitaire ou professionnelle du candidat, ses publications et travaux éventuels
<i>Liste des références des publications dont il est fait mention dans la note, à concurrence de dix maximum</i>
<i>Justification de la ou des activités professionnelles citées, s'il y a lieu</i>
<i>Pour les candidats titulaires d'un doctorat, une note de synthèse décrivant leurs mémoires universitaires, notes d'études ainsi que le liste de leurs publications</i>
CRITÈRES
1. PRESENTATION DU DOSSIER et MOTIVATIONS
Respect des instructions de présentation
Lisibilité, clarté, structuration, mise en page
Orthographe, syntaxe, grammaire, style
Qualité des informations apportées : pertinentes (argumentées et justifiées), précises
Motivations exprimées
2. CONNAISSANCES : pertinence du parcours au regard des compétences techniques attendues
Adéquation du parcours avec les métiers des IAE
Connaissances techniques et scientifiques
Connaissance de l'organisation administrative (F, EU, WW) et du cadre professionnel
Connaissances juridiques et réglementaires
Connaissance des politiques publiques du MTECT
Connaissance des politiques publiques du MASA
3. SAVOIR FAIRE : pertinence du parcours au regard des compétences organisationnelles et managériales attendues
Réaliser un diagnostic (Analyser, synthétiser, structurer, modéliser)
Proposer des solutions adaptées, décider
Gérer un projet
Manager une équipe
Développer et animer des réseaux d'acteurs/ construire des partenariats
Communiquer de manière adaptée, être pédagogue
4. SAVOIR ETRE
Travailler en équipe
Qualités relationnelles
Sens du service public

Concours IAE sur titres - session 2025
Grille d'évaluation épreuve d'entretien

CRITERES

Connaissance de l'environnement professionnel et des missions de l'IAE

- ✓ Bonne compréhension des missions du corps des IAE et de son positionnement interministériel
- ✓ Capacité à situer son futur rôle dans les politiques MASA/MTECT (eau, biodiversité, agriculture durable, forêt, risques)
- ✓ Vision claire des valeurs et obligations du service public (neutralité, éthique, responsabilité)

Motivations

- ✓ Motivation clairement exprimée, sincère et alignée avec les missions du corps
- ✓ Projet professionnel réaliste, démontrant une capacité de projection et une ouverture à la mobilité
- ✓ Le candidat articule son parcours, ses compétences et ses aspirations avec les besoins du service public

Qualité des réflexions et d'analyse

- ✓ Capacité à analyser des problématiques complexes et à en extraire les enjeux – notamment européens
- ✓ Le candidat mobilise ses connaissances techniques au service de l'action publique
- ✓ Le candidat formule des propositions concrètes et pertinentes pour répondre aux enjeux et problématiques

Aptitudes aux fonctions IAE

- ✓ Capacité à se positionner dans son environnement professionnel, en tant que cadre et à représenter son service
- ✓ Aptitudes d'encadrement et de travail en équipe
- ✓ Capacité d'animation et de travail en réseau. Capacité à porter des projets
- ✓ Réaliser un diagnostic pour prendre des décisions éclairées

Capacité à interagir avec le jury

- ✓ Le candidat présente un exposé clair, structuré et respecte le temps imparti
- ✓ Attitude professionnelle : écoute active, maîtrise du stress
- ✓ Qualité de l'expression : clarté, concision, exemples concrets et singuliers
- ✓ Le candidat montre un sens du collectif et une ouverture d'esprit

ANNEXE 3 : LISTE DES SIGLES UTILISES

APIJ	Agence publique de l'immobilier de la justice
CGAAER	Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DGAI	Direction générale de l'alimentation
DGPE	Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
IAE	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement
MAASA	Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire